

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021

Commission Communale pour l'accessibilité
Commission Intercommunale pour l'accessibilité



SOMMAIRE

DONNÉES GÉNÉRALES

- | | | |
|----------|--------------------------------------|------------|
| 1 | LA COMMUNE DE PAU | p.5 |
| 2 | LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION | p.5 |
| 3 | LES COMMISSIONS POUR L'ACCESSIBILITÉ | p.6 |

UN TERRITOIRE ACCESSIBLE

- | | | |
|----------|--------------------------|-------------|
| 1 | LE CADRE BÂTI | p.10 |
| 2 | LES ESPACES PUBLICS | p.18 |
| 3 | LES TRANSPORTS EN COMMUN | p.26 |

UN TERRITOIRE INCLUSIF

- | | | |
|----------|----------------------|-------------|
| 1 | L'EMPLOI | p.31 |
| 2 | L'ÉDUCATION | p.34 |
| 3 | LES ACTIONS DIVERSES | p.36 |

DONNÉES GÉNÉRALES

– 1 LA COMMUNE DE PAU



MAIRE :

Monsieur François Bayrou



POPULATION :

75 295 habitants



ADRESSE :

Place royale, 64 000 PAU

– 2 LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



PRÉSIDENTE :

Monsieur François BAYROU, président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.



COMMUNE MEMBRES :

Arbus, Aressy, Artigueloutan, Artiguelouve, Aubertin, Aussevielle, Beyrie-en-Béarn, Billère, Bizanos, Bosdarros, Bougarber, Denguin, Gan, Gelos, Idron, Jurançon, Laroin, Lée, Lescar, Lons, Mazères-Lezons, Meillon, Ousse, Pau, Poey de Lescar, Rontignon, Saint-Faust, Sendets, Siros, Uzein, Uzos.



POPULATION :

162 000 habitants



ADRESSE :

Place royale, 64 000 PAU



COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES :

Environnement, Développement durable, Urbanisme, Transport, Economie, Formation, Emploi, Culture, Sports de Haut Niveau, Développement du numérique, Culture régionale, Petite Enfance, Santé



RÉFÉRENTS ACCESSIBILITÉ :

Madame Patricia WOLFS, conseillère municipale déléguée au handicap et à l'accessibilité ;
Madame Sylvia GONZALEZ, chargée de mission handicap.

– 3 LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITÉ

L'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » impose qu'une commission pour l'accessibilité soit créée dans :

- Les communes de plus de 5 000 habitants ;
- Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents en matière de transports ou d'aménagements de l'espace regroupant plus de 5 000 habitants.

La **commission communale pour l'accessibilité de Pau** a été créée par **délibération du Conseil Municipal le 22 janvier 2007**. Elle est présidée par le Maire ou l'élu en charge de l'accessibilité.

La **commission intercommunale pour l'accessibilité** a quant à elle été créée **le 29 mars 2007** après approbation par le conseil communautaire. Une nouvelle commission a été mise en place par délibération du conseil communautaire du 30 mars 2017 après la création de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn-Pyrénées et l'intégration de 17 nouvelles communes.

– 3.1 Composition

Les commissions communales et intercommunales sont composées d'un collège d'élus, de membres associatifs représentant les personnes en situation de handicap ainsi que de représentants d'usagers. Les collèges mis en place à la suite des élections municipales et communautaires de 2020 sont ainsi constitués :

<u>Membres élus pour la commune de Pau :</u>	<u>Membres élus pour la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées :</u>	<u>Associations membres des commissions communales et intercommunales :</u>
Patricia Wolfs, déléguée à l'accessibilité.	Patricia Wolfs (commune de Pau)	Association des Sourds Malentendants et Amis du Béarn (ASMAB)
Christelle Bonnemason-Carrère, adjointe chargée de la transition écologique et du soutien à l'innovation.	Karine Rodriguez (commune de Lons)	Grandir Ensemble
Françoise Marteel, adjointe chargée de l'éducation.	Michel Bille (commune de Mazères-Lezons)	ARIMOC du Béarn
Alexandre Perez, délégué aux travaux.	Pascal Mora (commune de Gelos)	AFM Téléthon
Régis Laurand, adjoint chargé de la jeunesse.	Jean-Marc Pedebearn (commune de Sendets)	APF France Handicap
Jean Lacoste, adjoint chargé de la culture et de la santé.	Didier Rivière (commune de Lée)	UNADEV
Tuncay Cilgi, conseiller municipal.	Victor Dudret (commune de Rontignon)	Valentin Haüy
Julie Joanin, conseillère municipale.		ADAPEI 64
		Réadaptation et Défense des Devenus Sourds
		Tandem Handicap Services
		Autisme Pau Béarn Pyrénées
		Pau Béarn Handisport
		FNATH - Accidentés de la Vie
		Confédération Syndicale des Familles du Béarn
		Défense des Usagers des Transports
		Force ouvrière

– 3.2 Les missions

Les commissions pour l'accessibilité sont des instances consultatives, ayant pour mission de :

- Dresser le constat sur l'état d'avancement de la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement dans sa globalité. Soit, la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Être force de propositions pour améliorer l'accessibilité de l'existant ;
- Rédiger le rapport annuel d'activité.

Un règlement intérieur régit le fonctionnement des commissions (délibérations du conseil municipal du 29 mai 2017 et du conseil communautaire du 30 mars 2017). Elles se réunissent **3 fois** par an afin d'échanger régulièrement sur les problématiques liées au handicap.

En 2021, malgré le contexte sanitaire lié à la pandémie du COVID 19, les commissions ont pu se réunir aux dates prévues grâce au recours à la visio-conférence. À la demande des associations, elle est désormais proposée à chaque réunion de commission, permettant ainsi à ses membres souvent très sollicités par d'autres obligations associatives ou consultatives, de participer en distanciel.

Parmi les dossiers présentés en 2021 par les services, on recense des projets d'aménagement structurants, tels que le chantier de l'entrée Est de la ville (Batsalle), l'aménagement de la Place de la Monnaie et de l'avenue Federico Garcia Lorca ou encore l'aménagement de la Halle Sernam.

Cependant le choix a été fait pour la commission communale et la commission intercommunale de ne pas limiter les interventions des services aux seuls projets d'aménagement.

Il a été convenu **d'élargir les sujets à toutes les politiques publiques gérées par la Ville de Pau et la Communauté d'Agglomération** afin que les associations puissent appréhender l'évolution de l'inclusion des personnes handicapées dans la cité :

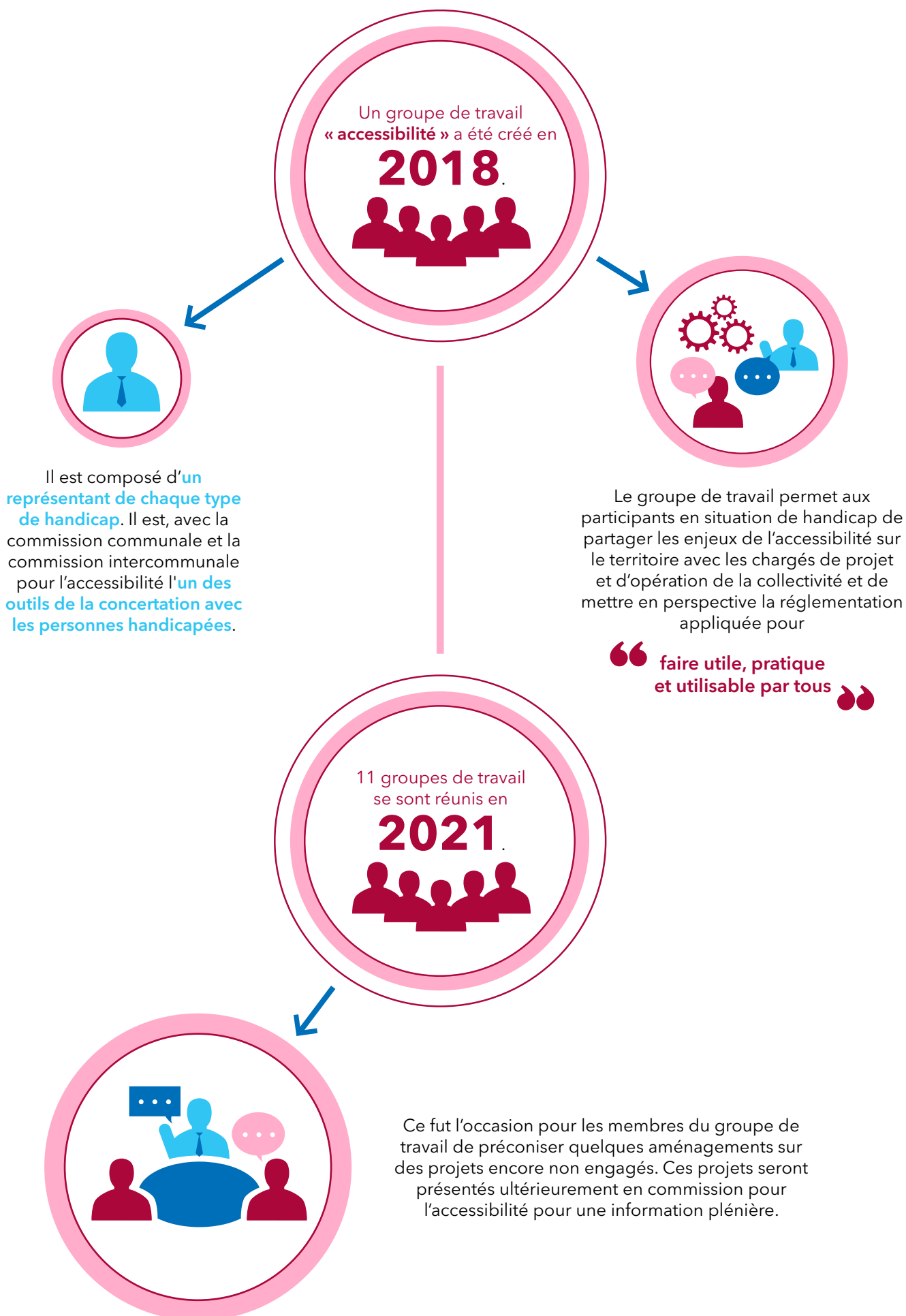
- **Le service emploi et valorisation des compétences de l'agglomération** a ainsi présenté les dispositifs d'insertion par le travail ouvert aux personnes handicapées ;

- **Les managers de quartier** ont fait part des dispositions mises en œuvre pour favoriser la participation des habitants en situation de handicap ;

- **La direction éducation** a présenté le bilan du centre de loisirs Les Fraisiers, qui depuis 2017, accueille tous les étés des enfants handicapés.

Les commissions peuvent également être ouvertes aux partenaires institutionnels ou associatifs dont les actions vont concerner directement ou indirectement les personnes handicapées. C'est dans ce contexte que la commission intercommunale pour l'accessibilité a reçu en mai 2021 **la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité**. Elle a ainsi pu présenter le programme de formation élaboré à l'attention des associations représentant les personnes handicapées. Les associations pourront ainsi mieux orienter et accompagner les personnes victimes de violences vers les structures dédiées. Une enquête réalisée à l'échelle nationale sur les violences subies par les personnes handicapées à destination des personnes elles-mêmes, des associations et des parents d'enfants handicapés a également été présentée aux membres de la commission (NB : le département 64 a enregistré la plus forte participation à cette enquête menée sur la Nouvelle Aquitaine).

– 3.3 Les groupes de travail



UN TERRITOIRE ACCESSIBLE

– 1 LE CADRE BATI

Le saviez-vous ?

L'accessibilité concerne tous les types de handicap.



À titre d'exemple, le handicap visuel. Dans un établissement recevant du public, les escaliers doivent être adaptés pour permettre les déplacements en autonomie des personnes aveugles ou malvoyantes. Cela consiste à :

- **Contraster les nez de marche**, la **première et la dernière contremarche** afin d'aider à évaluer la hauteur des marches et les extrémités de l'escalier
- **Poser des mains courantes contrastées** pour les distinguer de la paroi support
- **Poser une bande d'éveil à la vigilance** en haut de l'escalier afin d'avertir du danger

LES RÉALISATIONS 2021

2021 a vu la continuité des travaux d'accessibilité engagés l'année précédente sur deux équipements sportifs et sur le groupe scolaire Jean Sarrailh avec la mise aux normes du Centre de Loisirs Associé à l'Ecole (CLAE).

Ce fut également, après deux années de travaux, l'année de **livraison du groupe**

scolaire Les Fleurs qui a fait l'objet d'une rénovation totale et donc d'une mise en conformité au regard de l'accessibilité (installation d'un ascenseur, largeur des passages, sanitaires, éclairages, ...).

Les travaux réalisés sur ces établissements s'élèvent à près de **700 000 € TTC**.

– 1.1 Les groupes scolaires

Le CLAE Jean Sarrailh

À la suite des travaux réalisés au cours de l'année 2020 sur le groupe scolaire Jean Sarrailh, c'est le Centre de Loisirs Associé à l'École (CLAE) Jean Sarrailh qui a fait l'objet de travaux de mise en accessibilité en 2021 :

- **Création d'une rampe d'accès**
- **Sanitaires adaptés**
- Intervention sur les **largeurs de passage de certaines salles**
- Intervention sur les **luminaires**
- Mise en conformité des **escaliers**
- Installation d'une **balise sonore à l'entrée** du CLAE

Le bâtiment constitué d'un rez-de-chaussée et d'un étage n'a pas été équipé d'un ascenseur. Des salles du groupe scolaire ont été mises à la disposition exclusive du CLAE Jean Sarrailh afin que toutes les activités puissent être proposées en rez-de-chaussée.

Les travaux se sont élevés à **130 400 €**.

La rampe d'accès



La balise sonore



TÉMOIGNAGE

Pour **Peio Gaillard, directeur du CLAE Jean Sarrailh**, la mise en conformité du bâtiment est un **atout précieux** pour le centre de loisirs qui pourra désormais accueillir sans difficulté des enfants et des parents en situation de handicap, notamment en fauteuil roulant, et **employer des professionnels en situation de handicap**, auxquels il n'était malheureusement pas possible de donner suite favorablement jusqu'à présent. Enfin, la mise en conformité est très appréciée par toutes les familles. **La rampe, créée à l'entrée du CLAE, facilite l'accès aux parents accompagnant leurs enfants en poussette.**

Le groupe scolaire Les Fleurs

Pendant deux ans, le groupe scolaire Les Fleurs a vécu à l'heure des travaux.

À l'occasion de cette complète rénovation, l'accessibilité de l'établissement a été traitée

avec notamment l'installation d'un ascenseur, le traitement des largeurs de passage, des éclairages, des accès extérieurs, etc.

Les travaux se sont élevés à 4 860 000 € TTC dont 368 000 € TTC au titre de l'accessibilité.



– 1.2 Les équipements sportifs

Les travaux d'accessibilité des gymnases Jeanne d'Albret et Léo Lagrange initiés en 2020 sur les espaces extérieurs se sont poursuivis au cours de l'année 2021.

Pour mémoire, le gymnase Jeanne d'Albret accueille l'équipe basket fauteuil du Pau Béarn Handisport qui a été associé dès le départ à la réflexion sur les aménagements à mettre en œuvre, le choix des équipements, l'organisation des espaces, ...

Les services se sont appuyés sur l'expertise d'usage du bâtiment par les sportifs de l'association afin de répondre au mieux à leurs besoins (lire « Témoignages d'agents »)

Les travaux sur les deux gymnases ont porté sur :

- Les **accès au gymnase**, aménagés **sans ressaut**
- La **création de places de stationnement PMR**
- Les **couloirs de circulation** à l'intérieur du gymnase **ont été élargis**
- Les **vestiaires et les douches** : un espace permettant le transfert d'un sportif du fauteuil roulant au banc a été aménagé dans tous les vestiaires, deux rangées de patères ont été posées l'une à « hauteur d'homme », l'autre plus basse pour les sportifs en fauteuil, une douche dans chaque vestiaire est accessible (3 pour le vestiaire du Pau Béarn Handisport)
- Les **sanitaires**
- La **mise en sécurité de certains espaces**
- La **signalétique**

Au sein du gymnase Jeanne d'Albret, lieu d'entraînement et d'accueil des matchs de l'équipe basket fauteuil du Pau Béarn Handisport, un vestiaire a été « privatisé » à destination de l'association.

Pour le gymnase Léo Lagrange, disposant de gradins pouvant accueillir du public, des sièges strapontin ont par ailleurs été posés dans les espaces « PMR ». Désormais, les personnes en fauteuil roulant et leurs accompagnateurs pourront assister aux matchs ensemble.

Les préconisations de Pau Béarn Handisport ont permis d'établir un « référentiel type » de mise en accessibilité des vestiaires et des douches qui sera déployé sur d'autres équipements sportifs.

Coût des travaux d'accessibilité (espaces extérieurs et intérieurs) : près de 100 000 € pour chacun des deux gymnases.

Les équipements sportifs ont par ailleurs fait l'objet de travaux de rénovation dont le coût total s'est élevé à 445 000 € pour Jeanne d'Albret et 2 686 000 € pour Léo Lagrange.

TÉMOIGNAGES D'AGENTS

Lucie et Marc-Antoine, en charge des opérations de construction et de maintenance des équipements à la Direction Urbanisme Aménagement et Construction Durable

Lucie et Marc Antoine ont travaillé sur le projet d'accessibilité des 2 gymnases. L'un et l'autre sont formés à la réglementation accessibilité, pourtant ils s'interrogeaient sur la meilleure façon de répondre aux besoins des handisportifs. La concertation avec l'association a permis de lever ces interrogations et d'autres aussi.

Lucie

Je me posais des questions sur l'application d'une réglementation faite pour répondre à tous les handicaps et pas forcément à des besoins spécifiques de joueurs de basket fauteuil.

L'association nous a expliqué sa façon d'utiliser les lieux et nous a donné son expertise d'usage des locaux. J'avais de légères appréhensions quant au vocabulaire à utiliser pour parler du handicap face à des personnes concernées. Je craignais de ne pas employer les bons termes et de dire quelque chose de déplacé. Finalement tout s'est bien passé.

Marc-Antoine

Les personnes étant à l'aise avec nous, nous avons pu discuter et partager de manière ouverte, facile et constructive.

À la question de savoir si la concertation a permis des aménagements auxquels ils n'auraient pas pensé, ils répondent en chœur

Oui ! L'association nous a conseillé dans le choix des sièges de douche, la pose de barres d'appui supplémentaires, l'aménagement des bancs du vestiaire pour faciliter les transferts des joueurs et les sécuriser. Nous n'aurions pas pensé à ces aménagements car ces questions ne sont pas abordées dans les principes de la réglementation.

Enfin, quand on leur demande s'ils pensent réinvestir cette expérience sur d'autres projets, leur réponse est unanime.

Marc-Antoine

La réussite d'un projet se mesure à la satisfaction qu'ont les usagers à fréquenter l'équipement. Une des conditions pour y parvenir c'est de se réunir et de travailler ensemble dès le début.

TÉMOIGNAGE D'AGENT

Marc, technicien au Pôle Sports et Équipements à la Direction Sports Éducation, a été associé à la concertation sur le projet en tant que gestionnaire de l'équipement.

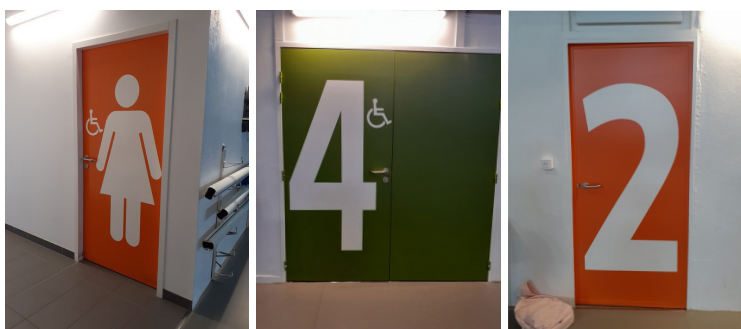
Marc

Auparavant, quand on me parlait handicap j'avais rapidement tendance à penser uniquement aux personnes en fauteuil et l'accessibilité se limitait à des largeurs de passage suffisantes et l'installation de rampes. La concertation avec le groupe de travail des personnes handicapées m'a fait prendre conscience d'une réalité bien plus large et bien plus complexe.

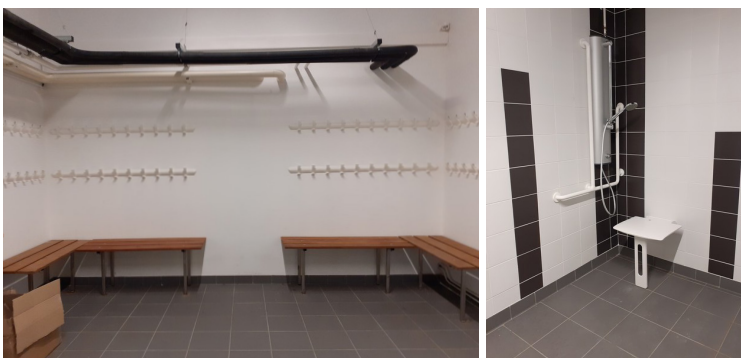
De plus j'ai compris que l'accessibilité peut concerner tout le monde. La pratique montre que ce qui est un besoin pour certains devient un confort pour les autres. Tout le monde profite des circulations plus larges, d'une signalétique claire et bien visible. Les rampes, conçues pour les personnes en fauteuil roulant sont empruntées par les personnes âgées, les blessés en béquilles, tous ceux qui préfèrent tout simplement une pente douce à une série de marches. En somme, se soucier de l'accessibilité de son établissement revient non pas à s'intéresser à une éventuelle petite partie des usagers mais à investir dans une qualité d'accueil et de service pour toutes les personnes.



*La rampe d'accès Et les places de stationnement
– J. d'Albret*



*Une signalétique adaptée à chaque espace (de gauche
à droite, les sanitaires femmes, le vestiaire du Pau Béarn
Handisport J.d'Albret, un vestiaire « tout public »)*



L'aménagement type d'un vestiaire et d'une douche



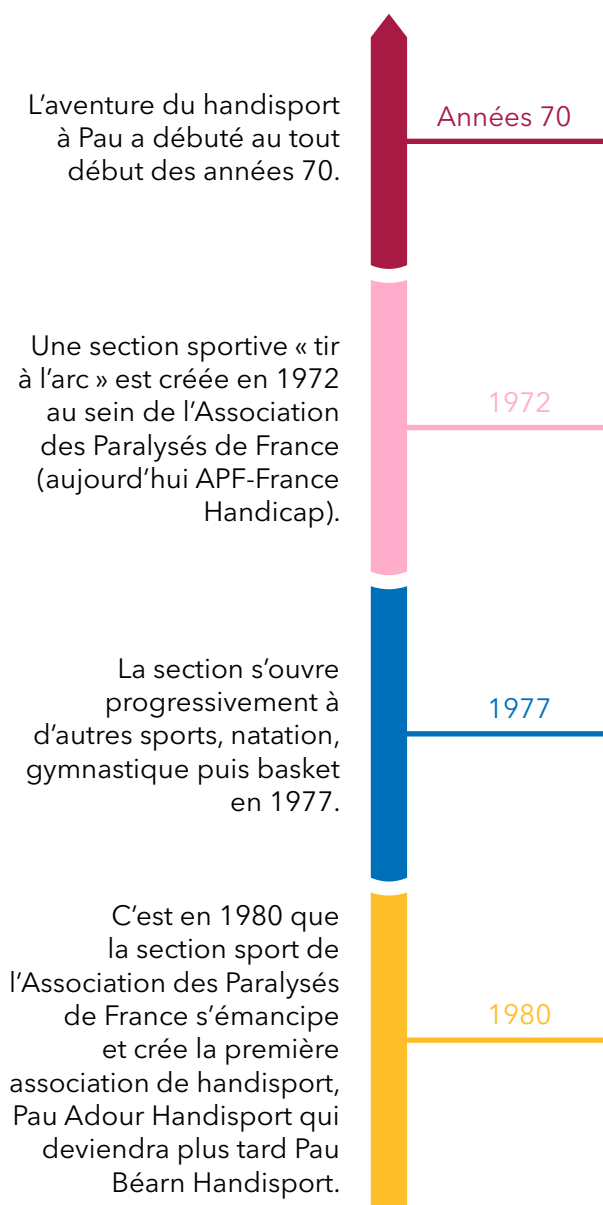
*L'espace PMR des gradins
de L. Lagrange*

*La mise en sécurité
des piliers*



ZOOM SUR L'ASSOCIATION PAU BÉARN HANDISPORT

Histoire de l'association



Au fil des années les victoires s'enchaînent, de nouveaux sports sont proposés aux adhérents (ski, biathlon, aquagym, tandem, puis boccia*, sarbacane, ...) ainsi que des activités de loisirs (randonnées, yoga, sophrologie, ...).

Le projet de l'association est affirmé : permettre aux personnes en situation de handicap physique ou sensoriel de pratiquer des activités sportives ou culturelles avec des valides.

L'association, en partenariat avec les « Bouchons de l'Espoir » collecte les bouchons en plastique pour les recycler et financer ainsi du matériel pour les personnes handicapées.



L'association compte aujourd'hui 50 adhérents.



Ses locaux sont situés 7 rue Jules Verne, « bâtiment Gaube » à Pau.



05 59 80 13 87



ascpbh@outlook.fr

La crise sanitaire n'a malheureusement pas épargné l'association. Les périodes successives de confinement et les mesures barrières ont progressivement éloigné de la pratique certains adhérents.

Aussi, comme tant d'autres dans cette période difficile, elle recherche des bénévoles, n'hésitez pas !

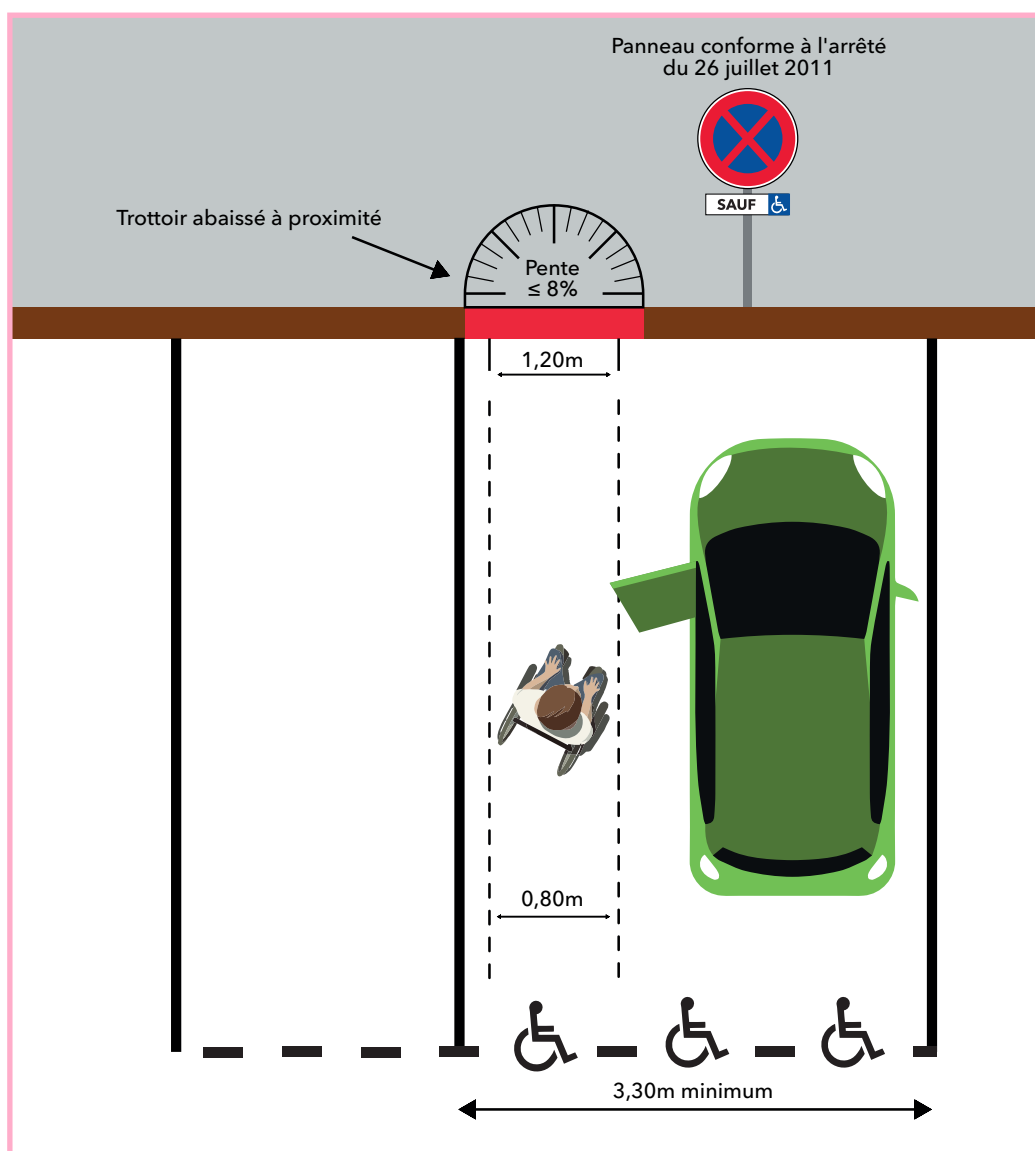
* La boccia s'apparente à de la pétanque jouée en intérieur avec des balles en cuir. Une discipline présente aux jeux paralympiques.

– 2 LES ESPACES PUBLICS

Le saviez-vous ?

Au moins 2% des places de stationnement doivent être réservées aux personnes à mobilité réduite.

Une place de stationnement dite « PMR » doit offrir une surlargeur de 0,80 m par rapport à une place standard, soit une largeur totale de 3,30 m. Le terrain doit être plat sans dévers ou pente (ou inférieurs à 2%). Enfin, la place doit être signalée par un panneau indicateur ainsi qu'un marquage au sol.





À Pau, on dénombre **577 places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite, dont 374 répondent à la norme**. Quand la situation le permet, les places non conformes sont remplacées progressivement par des places normées. La configuration de la voirie ne le permet cependant pas toujours (il convient de disposer d'une rue suffisamment large pour accueillir la place). Parfois, la surlargeur peut être trouvée sur le trottoir, à la condition encore que la largeur de passage restante soit suffisante pour qu'un fauteuil roulant puisse circuler (1,40m). Des expérimentations sont en cours depuis 2021.

Une place a ainsi été créée avenue de la Résistance (photo cicontre) : l'automobiliste peut stationner **en partie sur le trottoir dans le respect de la limite matérialisée**.

Les places dites « PMR » sont réservées aux personnes détentrices de la **Carte Mobilité Inclusion - Stationnement ou Carte de Stationnement Européenne** (jusqu'au 31/12/2026). Les CMI-Invalidité ou CMI-Prioritaire ne permettent pas de stationner sur les places réservées. Toute utilisation par une personne non-détentricie de la CMI-Stationnement est passible d'une amende de 135 €.

Le stationnement est gratuit. Sur une zone payante, il convient de se déclarer à l'horodateur. Il est également possible de déclarer son véhicule en mairie ou auprès de la police municipale pour une durée de 2 ans. Plus d'informations sur www.pau.fr

BILAN DE L'ANNÉE 2021

La Communauté d'Agglomération assure l'aménagement et l'entretien de la voirie sur 135 km. La ville de Pau est quant à elle est compétente sur un linéaire de 202 km. Sur l'année 2021, elles ont respectivement engagé près de 2 520 000 € TTC d'une part et 2 640 000 € TTC d'autre part dans les travaux afférents. Il peut s'agir de projets de requalification de la voirie ou bien de travaux de maintenance. Dans tous les cas, l'accessibilité doit être traitée.



La bande de guidage dans l'axe du passage piéton

Cela concerne :

- La reprise des trottoirs : largeur suffisante pour le passage d'un fauteuil roulant (1,40 m maxi), suppression des obstacles ;
- La mise aux normes des passages piétons : trottoirs surbaissés, pose des bandes d'éveil à la vigilance. À Pau, à la demande des associations de personnes déficientes visuelles, **une bande de guidage est par ailleurs posée dans l'axe du passage piéton afin d'aider les personnes à le traverser sans dévier.**

Pour 2021, les travaux d'accessibilité de la voirie se sont élevés à près **de 240 000 € sur la Communauté d'Agglomération** et un peu plus de **480 000 € sur la ville de Pau**. Plus de 100 passages piétons ont ainsi été rendus accessibles.

Parmi les opérations les plus marquantes :

Sur la voirie communautaire :

Le boulevard de la Paix à Pau
(entre les avenues des Lilas et Nobel)

Une portion de l'avenue
Federico Garcia Lorca à Pau
(entre le boulevard Tourasse
et la place Peyroulet)

Les boulevard Blériot
et Frères Farman à Lons

Sur la voirie communale de Pau :

L'avenue des Lauriers

Le Chemin Guilhem
(entre les rues Myosotis et Copernic)

La rue Jacques Terrier

L'avenue de Lons

L'avenue Pouquet
(entre l'avenue du Loup
et le boulevard de la Paix)

L'avenue Copernic
(entre les avenues des Lilas et Blum)

L'avenue Federico Garcia Lorca

FOCUS SUR QUELQUES OPÉRATIONS

L'aménagement du Boulevard de la Paix à Pau

La portion du boulevard de la Paix, comprise entre les avenues Léon Blum et Nobel, a fait l'objet de travaux d'aménagement visant à remédier à :

- La discontinuité des cheminements
- La présence de réseaux aériens
- L'absence d'aménagements cyclables
- L'obsolescence des éclairages publics
- Les problèmes de gestion des eaux pluviales

Ces travaux ont permis une requalification de cette portion de voirie en intégrant les éléments d'accessibilité, permettant ainsi **une utilisation partagée et sécurisée de la voirie, par tous les piétons, les cyclistes et les automobilistes.**

Coût total des travaux : 1 340 000€ TTC

Après les travaux



L'aménagement de l'avenue des Lauriers à Pau

L'avenue des Lauriers, sur la portion comprise entre le boulevard Guillemain et l'avenue Bié-Moulié a fait l'objet de travaux de requalification, dans la continuité de ceux réalisés entre le boulevard Guillemain et l'avenue Henry Russel, quelques années auparavant.

Grâce à l'enfouissement des réseaux (électricité, téléphone, ...), il a été possible d'aménager **deux larges trottoirs de part et d'autre** de la voirie ainsi que deux bandes cyclables. Un sens unique pour les automobiles a été mis en place, l'accès au collège est ainsi sécurisé. **Les passages piétons sont désormais aux normes de l'accessibilité.**

Coût total des travaux : 397 000 € TTC

Avant les travaux



Après les travaux



Avant les travaux



Après les travaux



L'aménagement des boulevards Blériot et Frères Farman à Lons

Sur cette opération, les trottoirs aux abords de l'école ont été refaits aux normes et les traversées piétonnes traitées pour une accessibilité totale.

Coût des travaux : 66 400 € TTC

Avant les travaux



Après les travaux



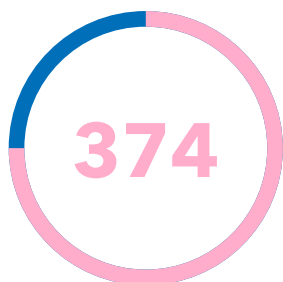
LES INDICATEURS D'ACCESSIBILITÉ

Les places PMR

Fin 2021



577 places PMR sont recensées sur le territoire palois.



Parmi elles, 374 sont réputées aux normes, soit 65%.

Pour en savoir plus sur les places de stationnement PMR, « Le saviez-vous ? »

Les feux tricolores

93%



des feux tricolores répartis sur l'ensemble du territoire de l'agglomération sont à présent équipés d'un dispositif sonore à l'attention des personnes déficientes visuelles.

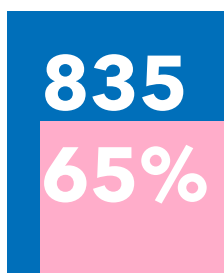
Sur la ville de Pau, on recense **110** feux tricolores et tous sont désormais sonorisés.



Les quais de bus

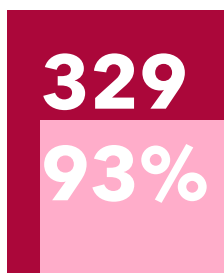
Sur l'ensemble du réseau Idelis

On recense 835 arrêts de bus. Parmi eux, 529 sont accessibles soit 65%.



Sur la ville de Pau

93% des 329 arrêts de bus sont accessibles.



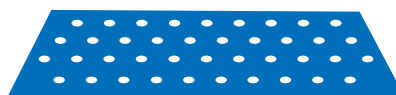
Les passages piétons

On recense sur la ville de Pau

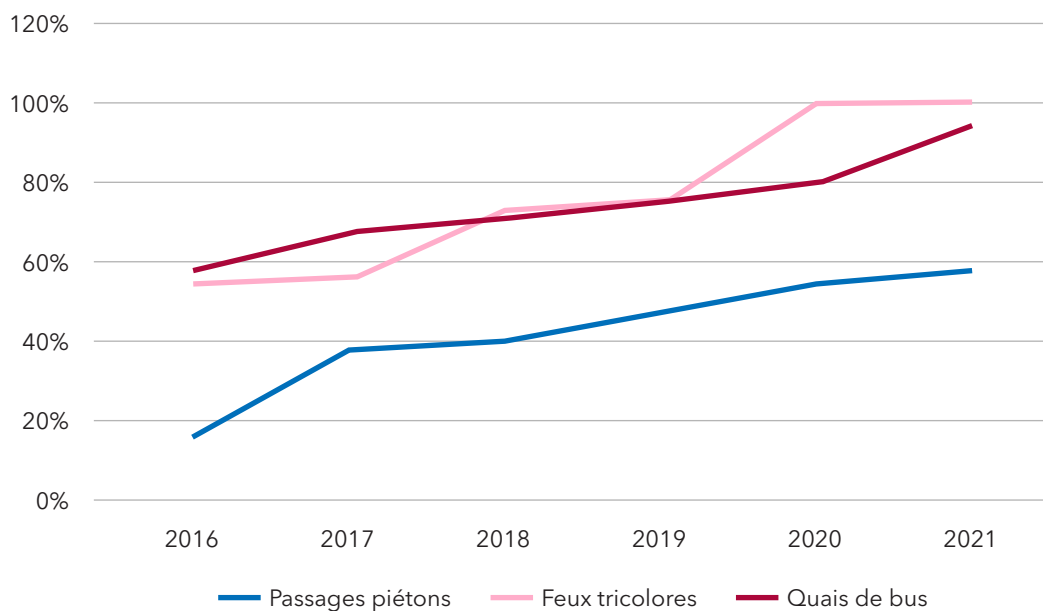
2049 passages piétons surbaissés



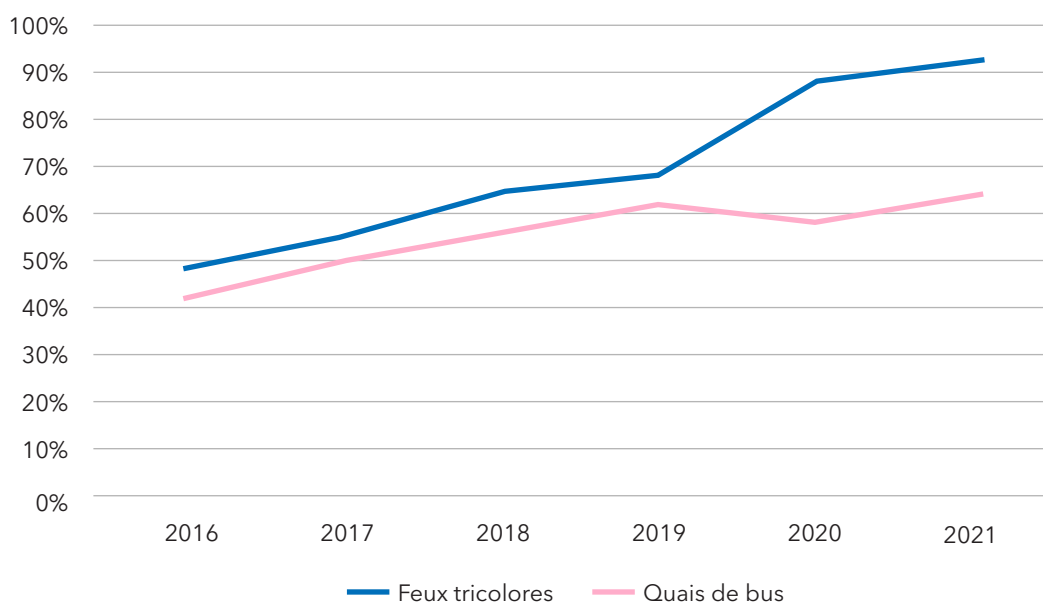
dont **1178** sont équipés d'une bande d'éveil à la vigilance et sont donc accessibles.



Évolution des indicateurs d'accessibilité de la voirie de Pau



Évolution de l'accessibilité des feux tricolores et des quais de bus sur l'agglomération



– 3 LES TRANSPORTS EN COMMUN

– 3.1 Le réseau IDELIS

La chaîne de déplacement dont la **loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** impose la mise en accessibilité comporte les systèmes de transports en commun et leur intermodalité.

À ce titre, le Syndicat Mixte des Transports Urbains (Pau Béarn Mobilité aujourd'hui) s'est doté en 2015 d'un schéma directeur - agenda d'accessibilité programmé afin de rendre accessible l'ensemble du réseau.

Aujourd'hui, ce schéma doit faire l'objet d'une réactualisation devant tenir compte :

- de l'extension du périmètre du réseau (37 communes membres contre 22 en 2015)
- de nouvelles obligations nées de la loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM)
- du développement de nouvelles offres de transport sur les dernières années, Fébus, Flexilis, les lignes de soirée, ...

Cette phase de réactualisation est l'occasion de présenter un bilan de l'accessibilité du réseau dans sa globalité en matière d'information et d'accueil des voyageurs, d'équipements et de concertation avec les usagers en situation de handicap.

Information des voyageurs

Le site internet www.idelis.fr a reçu le niveau bronze du label W3C/WAI qui évalue l'accessibilité du web aux personnes handicapées.

Les **mêmes codes graphiques** (couleur et police d'écriture) ont été utilisés pour indiquer les lignes à la fois sur les nouveaux dépliants de lignes et sur les fonds de poteaux et abribus.

64 bornes d'information des voyageurs ont été installées aux arrêts représentant 54% des montées quotidiennes. Ces bornes permettent à tous les voyageurs de recevoir

l'information en temps réel sur les passages de bus, y compris les personnes déficientes visuelles, en activant la vocalisation à partir d'une télécommande.

L'accueil des voyageurs

L'agence commerciale Idélis sera relocalisée courant 2023-2024 sur Jean Monnet. Elle sera totalement accessible. Les responsables d'Idélis et l'architecte en charge du réaménagement ont présenté le projet au groupe de travail accessibilité en décembre 2021.

Les agents du centre de relation clients sont formés à un accueil téléphonique et physique accessibles. Les agents de conduite sont formés à l'accueil de voyageurs en situation de handicap, à leur intégration dans la société et suivent une formation continue.

Les accompagnants de personnes handicapées disposent désormais de tarifs préférentiels, conformément aux exigences de la LOM : **gratuité totale pour ceux accompagnant une personne détentriche de la CMI-Invalidité avec mention cécité ou besoin d'accompagnement, demi-tarif pour tout accompagnant d'une personne détentriche d'une CMI-Invalidité (sans mention) ou d'une CMI-Priorité.**

Les équipements

100% des véhicules sont aujourd'hui accessibles aux personnes en fauteuil roulant et à mobilité réduite. Ils disposent d'annonces visuelles et sonores, rendant l'information accessible à tous.

En 2015, 215 arrêts de bus étaient accessibles. À la fin de l'année 2021, on comptabilisait sur l'ensemble du réseau **533 quais de bus aux normes soit 64% de la totalité du réseau.** Ces arrêts comptabilisent 89% des montées quotidiennes, ce qui signifie que 9 montées sur 10 se font à partir d'un arrêt accessible. Les travaux pour rendre les quais de bus conformes ont représenté une dépense de

plus de 7 400 000 € HT depuis 2015.
Sur la ville de Pau, qui compte 329 arrêts, 305 sont désormais accessibles.

La concertation avec les usagers en situation de handicap

La commission intercommunale est régulièrement tenue informée de la mise en œuvre du schéma d'accessibilité du réseau de transports en commun. L'avis du groupe de travail accessibilité et la commission seront sollicités tous les ans pour programmer les travaux de mise aux normes des 284 quais non encore accessibles.

Des partenariats se développent avec des associations de personnes handicapées.

Ainsi, grâce à un travail engagé avec l'UNADEV (Union Nationale des Déficients Visuels), les personnes déficientes visuelles peuvent retrouver le thermomètre de toutes les lignes du réseau en audiodescription sur le site www.idelis.fr.

Enfin Pau Béarn Mobilités et Idelis sont à l'écoute des usagers pour améliorer le confort de tous. Une information sur l'utilisation du bouton d'arrêt « PMR » a été mise en place dans le Fébus. Son activation déclenche le déploiement de la plate-forme d'accès pour les personnes en fauteuil mais également pour les mamans avec poussette ou les usagers revenant du supermarché avec leur cabas à roulette.

– 3.1 Le service LIBERTIS

Libertis c'est quoi ? Un service de transport spécifique mis à disposition des personnes en situation de handicap (quel que soit le type de son handicap) leur permettant de se déplacer.

Comment en bénéficier ? Le service est accessible de plein droit aux **titulaires de la carte mobilité inclusion (CMI)** portant la **mention invalidité** remplissant **au moins l'une des conditions suivantes :**

- Personne en fauteuil roulant ;
- Personne déficiente visuelle ;
- Personne déficiente mentale ;
- Personne déficiente moteur.

Pour cela, un dossier d'inscription doit être constitué en amont. Des justificatifs, comme une copie recto/verso de la CMI invalidité ou son équivalent, seront demandés.

Le transport peut être réservé par :



Téléphone :
N°Vert 0805 03 01 50
(appel gratuit pour l'appelant d'un fixe ou d'un portable)
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30
et de 14 h à 17 h.



Mail : libertis@idelis.fr

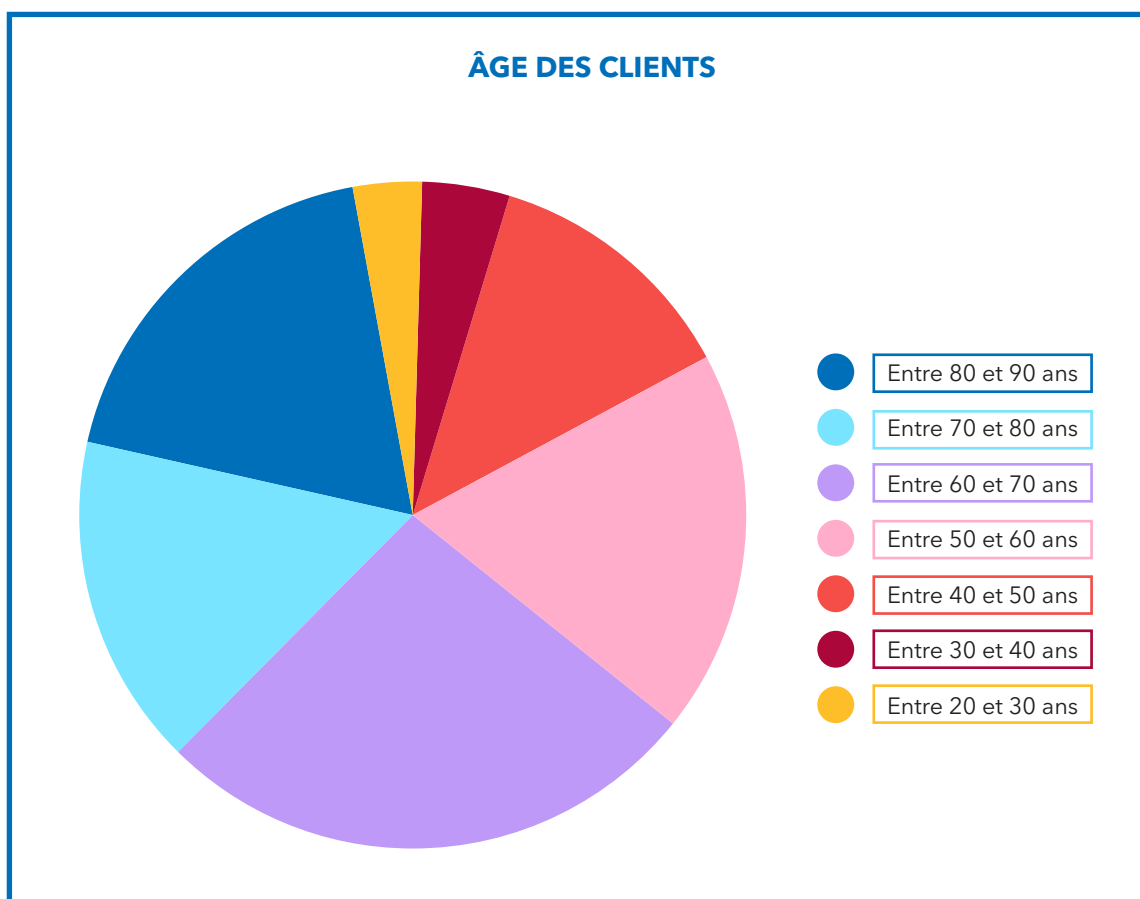


Internet : Viacitis Pau (après avoir reçu son identifiant et son mot de passe)

LE BILAN 2021

Sur l'année 2021, Libertis enregistre au total 210 clients dont 110 se sont inscrits sur les 4 dernières années. Les inscriptions au service ont augmenté de près de 70% en 2021 comparativement aux nouvelles inscriptions enregistrées en 2019. En total cumulé sur l'année, **8 843 transports ont été réalisés, 7 837 pour les clients Libertis auxquels s'ajoutent 1 006 transports d'accompagnateurs.**

Les usagers Libertis résident principalement à Pau et dans les communes limitrophes. 94% présentent une déficience moteur ou visuelle et 36% se déplacent en fauteuil roulant. Enfin 65% des clients ont plus de 60 ans.



– 3.2 Le service FLEXILIS

Flexilis c'est quoi ? Un service qui vient compléter l'offre de Libertis.

Ce service est ouvert à tous grâce à son véhicule huit places accessible aux personnes à mobilité réduite.

Quand en bénéficier ? Du lundi au vendredi de 8 h (1er départ) à 18 h (dernier départ) et le samedi de 9 h (1er départ) à 18 h (dernier départ).

Comment en bénéficier ? Il convient de réserver son départ par téléphone au 0 805 03 01 50 ou bien en ligne sur le site d'Idelis ou par mail à l'adresse tsr@idelis.fr.

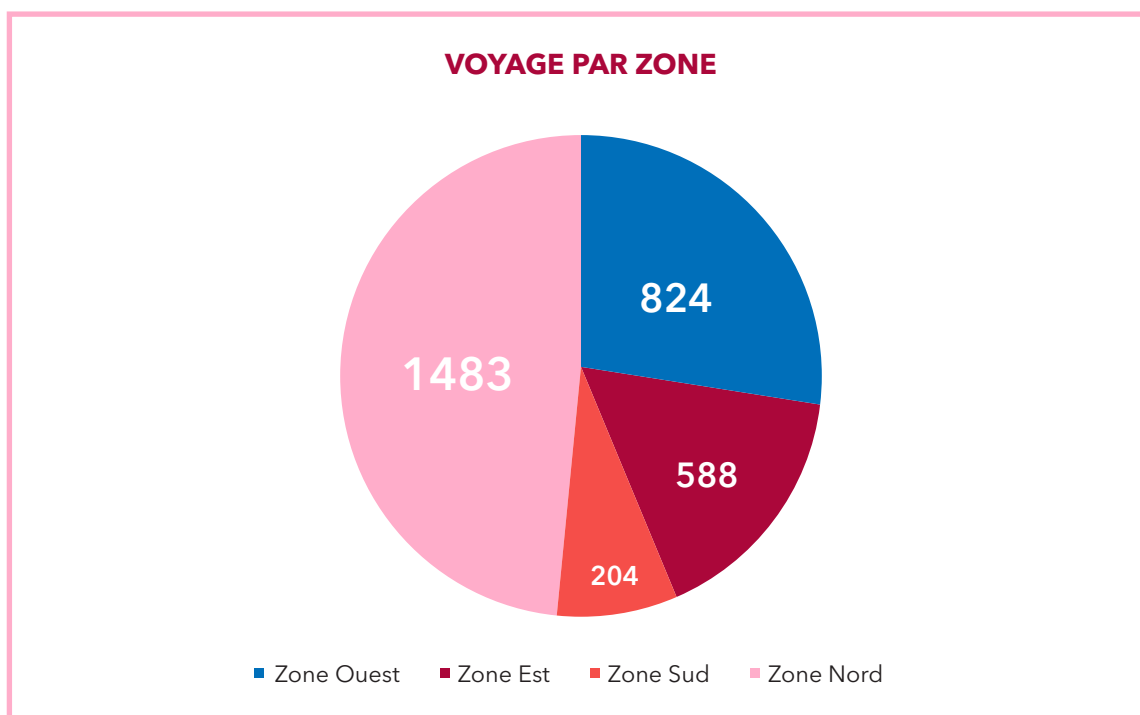
Attention : Il faut obligatoirement remplir un formulaire d'adhésion avant de pouvoir procéder à une réservation. Ce formulaire est accessible en ligne. Pour plus d'informations, merci de bien vouloir vous référer au [site Idelis, rubrique « Flexilis, le transport personnalisé »](#).

10 personnes en situation de handicap sont inscrites à ce service et effectuent régulièrement des trajets.

Jusqu'en mars 2022, le service desservait quatre zones géographiques sur le territoire (aujourd'hui, c'est la règle des 12 km qui s'applique entre le point de départ - le domicile ou un arrêt Flexilis - et le point de destination).

Les 4 zones desservies en 2021 :

La zone Nord	La zone Est	La zone Sud	La zone Ouest
Communes de Bougarber, Montardon, Navailles-Angos, Sauvagnon, Serres-Castet et Uzein	Communes d'Aressy, Artigueloutan, Idron, Lée, Meillon, Morlâas, Ousse, Sendets et Serres-Morlâas	Communes de Bosdarros, Gan, Gelos, Jurançon, Laroin, Mazères-Lezons, Rontignon, Saint-Faust et Uzos	Communes d'Arbus, Artiguelouve, Aussevielle, Aubertin, Beyrie en Béarn, Dougarber, Denguin, Poey-de-Lescar, Saint-Faust et Siros



Répartition des voyages par zone (2021) : près de 50% des trajets sont effectués sur et à partir de la zone Nord

UN TERRITOIRE INCLUSIF

– 1 L'EMPLOI

Le saviez-vous ?

Le travail est un puissant vecteur d'insertion.

Il fournit une rémunération à la personne qui le détient, lui permettant ainsi de subvenir par elle-même à ses besoins, d'être indépendante et d'agir de façon autonome. Il est également valorisant dans le sens où il assigne un rôle dans la société, un statut social et une reconnaissance de la part des autres.

C'est d'autant plus vrai pour les personnes en situation de handicap. Pour mémoire, tout employeur public ou privé d'au moins 20 salariés doit compter au moins 6% de

travailleurs handicapés dans ses effectifs. C'est ce que l'on appelle le taux légal d'emploi des travailleurs handicapés. En 2019, la fonction publique employait 5,58% de personnes handicapées contre 3,5% pour le secteur privé.

C'est la fonction publique territoriale qui affiche le plus fort taux d'emploi avec 7,04% de travailleurs handicapés dans ses effectifs.

– 1.1 Le service Emploi et Valorisation des Compétences Territoriales de la Communauté d'Agglomération

Au sein de la Communauté d'Agglomération, le service Emploi et Valorisation des Compétences territoriales soutient les différents opérateurs du territoire en charge de l'insertion professionnelle, ainsi que les demandeurs d'emploi eux-mêmes. En 2020, plus de 50% des personnes accompagnées ont retrouvé un emploi, une formation, ou ont créé leur propre activité. Parmi elles, des personnes en situation de handicap pour lesquelles la question de l'emploi est plus prégnante encore que pour des personnes dites ordinaires. **Le taux de chômage des personnes handicapées est deux fois supérieur au taux de chômage national.**

C'est pourquoi en septembre 2021, la commission intercommunale pour l'accessibilité a accueilli Cécile Béchon, responsable du service, pour une présentation des dispositifs

d'accompagnement ayant concerné des personnes en situation de handicap.

La valorisation des compétences du territoire

Différents dispositifs gérés par la Communauté d'Agglomération ou des opérateurs de l'insertion professionnelle aident les demandeurs d'emploi dans leur retour à la vie active. C'est le cas de **Cap Parrainage**, dans le cadre duquel un chef d'entreprise ou un cadre d'entreprise accompagne pendant 6 mois une personne en recherche d'emploi. Entre 2019 et 2021, **8 demandeurs d'emploi avec reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) se sont inscrits dans ce dispositif.**

La solidarité, l'utilité sociale et l'insertion

Il s'agit dans ce cadre d'aider particulièrement les personnes les plus éloignées du monde du travail.

L'une des 6 référentes du **Plan Local pour l'Insertion par l'Emploi (PLIE)** est spécialisée dans l'accompagnement des personnes handicapées (c'est une salariée de l'APF-FH, association retenue dans le cadre de l'appel à projet lancé par la Communauté d'Agglomération); **en 2020 et 2021, près de 200 personnes avec RQTH ont bénéficié de son accompagnement.**

Depuis 2018, **12 demandeurs d'emploi avec un handicap** se sont vu attribuer des heures de travail grâce aux **clauses d'insertion sociale dans les marchés**, qui réservent des heures à des demandeurs d'emploi dans divers domaines, en particulier le bâtiment. Enfin, la Communauté d'Agglomération est habilitée **Territoire Zéro Chômeur Longue Durée** (NB : le ministère du travail a validé cette candidature en mai 2022). L'objectif est de permettre le retour à l'emploi de 250 personnes très éloignées du monde du travail,

dont la moitié par l'Entreprise à But d'Emploi créée à cette occasion. **38% des personnes privées d'emploi et volontaires pour intégrer le projet sont en situation de handicap.**

L'organisation d'événements liés à l'emploi

Le Service Emploi et Valorisation des Compétences participe également à l'animation du territoire par l'organisation d'événements liés à l'emploi, tels que **Les ½ journées de recrutement, Les cafés de l'emploi, Le Markéthon de l'Emploi.** Événements pour lesquels une attention particulière est portée aux personnes en situation de handicap.



– 1.2 L'accès et le maintien dans l'emploi au sein des services de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, la ville de Pau et le CCAS de Pau

Une convention pluriannuelle a été signée, courant 2019, avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique par François Bayrou Maire de Pau et Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées. En scellant ce partenariat, alors même que **le taux légal d'emploi des travailleurs handicapés de 6% est dépassé dans chacune des 3 collectivités**, il a ainsi réaffirmé sa détermination à agir pour l'insertion et le maintien des personnes handicapées dans les services.

La direction des Ressources Humaines impulse et assure la mise en œuvre de la

politique handicap dans le domaine de l'emploi, en particulier le service Qualité de Vie au Travail.

Une équipe pluridisciplinaire, constituée notamment d'un médecin de prévention, d'une infirmière, d'assistantes sociales, de conseillers de prévention et d'une référente handicap, est engagée au quotidien pour favoriser un accompagnement structuré, coordonné et adapté des agents en situation de handicap au sein des 3 collectivités et développer une politique de recrutement pérenne d'agents en situation de handicap, en ouvrant l'accueil à des contractuels, des apprentis, et toutes autres formes d'emploi.

LE BILAN 2021

<u>TAUX D'EMPLOI</u>	<u>ACCÈS À L'EMPLOI</u>	<u>MAINTIEN DANS L'EMPLOI</u>
Ville de Pau : 9,87%	3 recrutements non pérennes (CDD de - 12 mois)	11 agents reclassés en 2021
Centre Communal d'Action Sociale : 9,69%	5 recrutements pérennes	14 aménagement de poste
Communauté d'Agglomération : 6,12%	5 CAE renouvelé	178 transports adaptés domicile/travail

SENSIBILISATIONS

Les actions de sensibilisation / formation au handicap, interrompues l'année précédente en raison de la crise sanitaire, ont pu reprendre en 2021.

Ainsi, dans le cadre du **plan de formation interne, une trentaine d'agents** ont pu débuter leur parcours de formation au handicap par une journée consacrée aux fondamentaux de la loi du 11 février 2005 et une présentation succincte des différents handicaps « Handicap, de qui et de quoi parle-t-on ». Ils pourront à présent poursuivre ce parcours en choisissant parmi les 7 propositions des associations partenaires :
handicap moteur, déficience visuelle, handicap psychique, troubles dys,...

10 membres du CHSCT et 20 agents encadrants ont suivi quant à eux la formation « approche du handicap » proposée dans le cadre de la convention triennale signée avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Une **formation en santé mentale** a été organisée à l'attention d'un agent.

Enfin, **une trentaine d'agents** de la direction urbanisme, aménagement et construction durable ont suivi deux jours de formation à l'accessibilité du cadre bâti.

– 2 L'ÉDUCATION

L'ACCUEIL DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP SUR LES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

La cellule accompagnement pédagogique et éducatif de la Direction Sports Education coordonne les 20 accueils périscolaires de la ville de Pau. Parmi les trois agents qui la composent, l'un d'eux est également référent handicap pour la direction. Avec l'appui de la mission handicap de la ville, il pilote depuis 2018 le projet de développement d'un accueil périscolaire adapté aux enfants en situation de handicap.

Ce projet se décline en trois temps.

La formation / sensibilisation des équipes au handicap, par :

- **La rencontre avec les différents acteurs du handicap sur le territoire**, associatifs et institutionnels pour constituer un réseau ressources.
- **L'intervention du référent handicap sur site.**
- **La formation des animateurs** qui disposent de 3 heures de formations spécifiques supplémentaires depuis 2020. Cette année, une trentaine d'entre-eux ont choisi une sensibilisation au handicap et à la langue des signes française.

Un accompagnement de proximité des équipes sur le terrain, par :

- **L'intervention régulière d'Handi-Ressources 64 in situ** : en moyenne, la moitié des accueils en font la demande tous les ans.
- **L'organisation d'analyses de pratique** à destination des directeurs d'accueils périscolaires et leurs adjoints, à raison de 6 par an.
- **L'intervention de professionnels spécialisés sur la gestion des situations complexes** ou dans l'accompagnement des enfants avec troubles neuro-développementaux par exemple.

La mise à disposition d'outils spécifiques :

- Une malle dans laquelle les animateurs peuvent piocher du matériel pédagogique adapté tel que des objets de préhension divers, des time-timer, des planches de pictogrammes, des plannings visuels, de la documentation sur les différents types de handicap, des livres pour parler du handicap aux enfants ordinaires.

À terme, chaque accueil périscolaire sera doté de sa propre malle.

- Du matériel pour organiser les sensibilisations au handicap à destination des enfants.

- **Le projet d'accueil personnalisé**, qui permet d'adapter l'accueil aux besoins spécifiques de chaque enfant. Il est rédigé avec les parents qui le souhaitent. Le référent handicap peut accompagner le directeur périscolaire dans son élaboration.

- **Un référentiel de l'accueil périscolaire adapté.**

- L'équipe est renforcée à la rentrée sur les sites avec des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire. En cours d'année, au cas par cas, sur les autres sites.

LE BILAN

Après 4 années scolaires, **Abderrazak Bioudi, référent handicap** fait le bilan suivant.

Le recours au référent handicap n'est plus aussi systématique qu'au début du projet, signe que les équipes ont aujourd'hui la capacité de mettre en place différents outils.

En 2018, les équipes faisaient part de leur crainte de ne pas savoir faire, de mal faire au prétexte qu'elles n'étaient pas des spécialistes du handicap, tels que des éducateurs spécialisés. Cette appréhension a disparu. Les sensibilisations, rencontres avec les familles ont fait « tomber » les représentations et les barrières. On ose aujourd'hui parler du handicap de leur enfant avec les familles, qui sont placées au cœur du dispositif.

Aujourd'hui le travail engagé par la ville est reconnu. Des partenariats se nouent avec des structures associatives accompagnant l'enfant sur d'autres temps de sa vie, ainsi qu'avec les représentants de l'éducation nationale (participation d'enseignants et d'assistants d'élèves en situation de handicap aux sensibilisations proposées aux équipes municipales et des directeurs d'accueils périscolaires aux réunions des équipes éducatives).

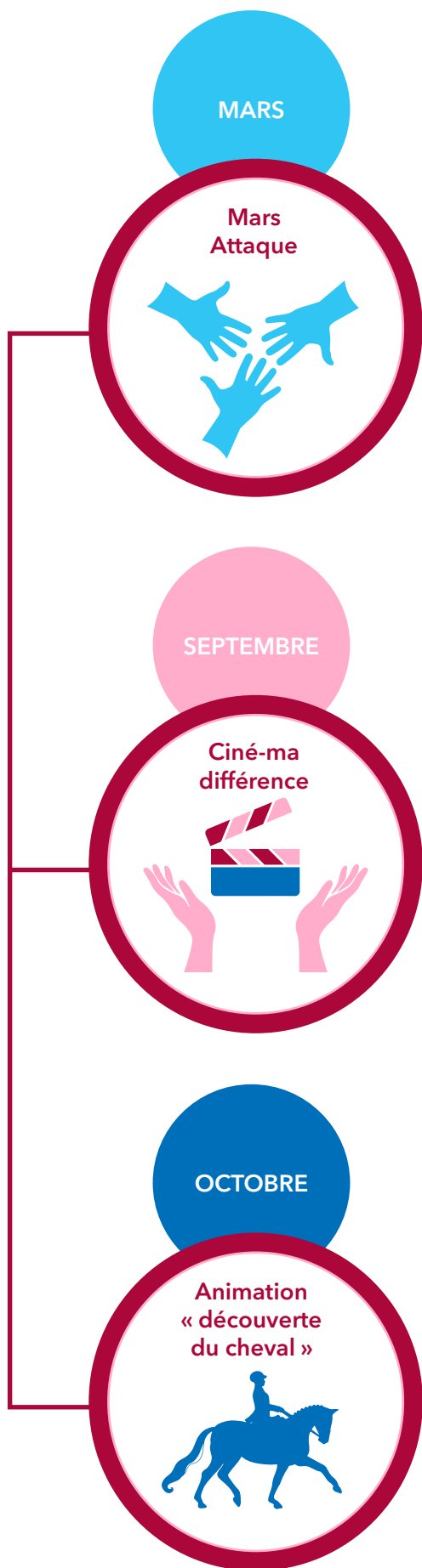


L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LES FRAISIERS

Abderrazak Bioudi est également le directeur de l'Accueil de Loisirs Les Fraisières (ALSH Les Fraisières). Ouvert à tous, il accueille tous les étés depuis 2017 des enfants ordinaires et extraordinaires. Sa particularité, le taux d'enfants en situation de handicap (extraordinaires) inscrits. **Tous les ans entre 50% et 60% d'enfants handicapés fréquentent les Fraisières.** L'équipe d'animation est composée d'animateurs aux profils très divers (élève éducateur spécialisé, élève infirmière, monitrice éducatrice, animateur, ...), tous formés cependant à l'accueil d'enfants en situation de handicap. **Le taux d'encadrement est d'un animateur pour 3 enfants.** L'ALSH dispose d'un agrément « Jeunesse et Sports » pour 40 enfants par jour. C'est de ce fait une des seules, sinon la seule structure de ce type en France.

– 3 LES ACTIONS DIVERSES

2
0
2
1



2021 a été une année spéciale pour **Mars Attaque, le mois de la lutte contre les discriminations**. Cette 4ème édition a été marquée par la crise sanitaire. Les associations partenaires de la mission handicap ont joué le jeu du « distanciel ». Des sensibilisations aux handicaps moteur, visuel et auditif ont ainsi été proposées par l'APF France Handicap, l'UNADEV et l'Association des Sourds Malentendants et Amis du Béarn.

Les séances de Ciné-ma différence, interrompues en raison de la crise sanitaire, ont repris dans le respect des gestes barrières le 18 septembre 2021. Ces séances sont gratuites, ouvertes à tous publics et adaptées pour permettre à toute personne, quel que soit son handicap, d'y assister.

Enfin, en octobre 2021, le concours complet international 5 étoiles de Pau a accueilli pour la 4ème année consécutive une animation « découverte du cheval » destinée aux personnes handicapées. Une centaine de personnes ont pu participer à cet atelier d'équithérapie organisé sur deux journées complètes.



Retrouvez les coordonnées des associations membres de la
commission pour l'accessibilité sur www.pau.fr

« Handicap : les associations qui vous accompagnent ».

missionshandicap@ville-pau.fr